



**ASSOCIATION AVALLON
MORVAN
pour la PECHE**

Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON
89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Local de l'association : 17, rue Maison Dieu AVALLON
89200 Tél/Fax. : 03 86 34 15 30

Site internet : <http://aamp.chez.com/>

RAPPORT MORAL
de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association
A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)

Assemblée générale annuelle ordinaire
Du 03 février 2019.
(art.26-27 des statuts)

Copies pour information :

- Mr le Maire d'Avallon
- L'Yonne Républicaine

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

1.1 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche reste inchangé pour cette année.

Nous disposons toujours de 2 dépositaires pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon et Quarré-les-Tombes. Le magasin de pêche «Au fil de l'eau » à Avallon et le magasin « La Quarréenne » situé sur la place de Quarré-les-Tombes.

Il faut noter que 1/3 des pêcheurs prennent désormais leur carte par internet de leur domicile.

1.2 Pêche - Région Bourgogne Franche-Comté.

On a du mal à comprendre le fonctionnement des différentes fédérations de pêche d'une même région. Alors que le département de la Côte d'Or était revenu l'année dernière à l'ouverture commune du

carnassier au 1er mai, la Nièvre, quant à elle, décale l'ouverture du brochet au 11 mai, c'est parfaitement incompréhensible.

Du coup le Crescent sera le seul lac du Morvan ouvert à la pêche du carnassier le 1er mai.

Cartes de pêche	Tarifs 2018
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	77,70 €
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	96.00 €
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	20.00€
Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)	30,00€
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	6.00 €
CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	11.00 €
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche à 1 ligne	33.00 €
CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	32.00 €

1.3 Principales évolutions réglementaires 2019 pour le département de l'Yonne

Des nouveautés importantes dans la réglementation de la pêche dans notre département pour cette nouvelle année.

Période de pêche de la Truite arc-en-ciel en 2^{ème} catégorie

La pêche de la truite arc en ciel en deuxième catégorie piscicole est désormais autorisée du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre (09/03 - 15/09) et non plus du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Taille de capture des truites

La taille légale de capture de la truite (arc en ciel ou fario) sur les cours d'eau Cure, Cousin ainsi que

leurs affluents, en amont du pont de Blannay reste à 23 cm.

La taille légale de capture de la truite (arc en ciel ou fario) sur le reste du département augmente à 25 cm. (L' AAMP est juste concernée pour le ru du Vau de Bouche et la Cure en 2ème catégorie).

Brochet

Les brochets capturés en première catégorie piscicole entre le deuxième samedi de mars et l'ouverture de leur pêche en deuxième catégorie doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture. (ceci quelle que soit leur taille).

Je vous rappelle que la taille et le nombre de captures de carnassiers avaient été modifiés en 2016 ; le nombre de grands carnassiers est limité à 3/jour dont 1 seul brochet de plus de 60 cm, la taille de capture du sandre étant de 50 cm.

Écrevisses

La remise à l'eau des écrevisses de Louisiane, des écrevisses signal et des écrevisses américaines est strictement interdite (arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain). Le transport et la vente de ces écrevisses vivantes sont également interdits.

Perche soleil et poisson-chat

Ces deux espèces peuvent dorénavant être relâchées vivantes dans leur milieu **immédiatement** après leur capture (pas de stockage en bourriche, seau ou autre notamment lors des concours, sinon destruction sur place).

Le transport de ces poissons vivants est strictement interdit.

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2018 ET PERSPECTIVES 2019 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2018

On constate pour cette année une belle progression des ventes de cartes pour notre association, de l'ordre de 5,4%. A noter qu'au niveau national, le recul des ventes est de 4,5%.

2.2 Garderie

Je vous rappelle que notre AAPPMA dispose d'un garde particulier, Monsieur Pascal Douchez. N'hésitez pas à le contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine (06 30 82 68 87).

La garderie est toujours effectuée par l' AFB (anciennement Onéma), les gardes de la Fédération et par l' ONCFS. Des contraventions ont été dressées par l' ONCFS au Crescent à des pêcheurs carpistes qui avaient tendus des lignes à carnassiers en période de nuit.

2.3 GEMAPI « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ».

L'Institut d'entretien des rivières (IER) a missionné l'association Emeraude qui a réalisé d'importants travaux de nettoyage sur le Cousin et sur la partie de Cure située entre Crescent et Malassis. Ces travaux sont financés par la taxe Gémapi qui figure sur votre avis d'imposition depuis l'année dernière.

2.4 Avallon Station Verte - Station Pêche

Je vous avais informé l'année dernière de la volonté de la ville d'Avallon qui souhaitait créer un label complémentaire « Station Pêche » pour développer le tourisme Pêche dans l'Avallonnais.

Les discussions n'ont pas encore abouti entre l'Office de Tourisme, la Fédération et l' AAMP. Des animations ont été envisagées telles que « des ateliers pêche, Pêche à la truites dans la vallée du Cousin, Pêche au coup à Girolles ou Pêche à la mouche au Griottier Blanc ». Cependant, la mise à disposition des moyens humains reste encore à définir.

2.5 Cormorans

Trois autorisations de tir ont été reconduites pour le Crescent, Marrault et le Griottier Blanc. En fait, peu d'oiseaux ont été tirés car il y a une faible migration compte-tenu des conditions climatiques plutôt clémentes cet hiver.

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2018

Nous venons de connaître durant 2 années consécutives un étiage sévère qui s'est traduit par un fort déficit d'eau jusqu'à mi-décembre. Nous avons constaté un assèchement des différents ruisseaux (Ru de la lie - ru de Montmain - Ru d'Aillons). Les faibles précipitations de mi-décembre ont cependant permis aux truites de remonter pour frayer dans les ruisseaux. A ce jour, le déficit en eau n'a toujours pas été comblé.

Nous avons malgré tout des raisons de nous consoler car nos 2 rivières principales bénéficient de débits réservés en sortie de barrage qui ont permis de sauvegarder la population piscicole ; ce qui n'a pas été le cas de nos voisins (Serein et Armançon).

3.2 Entretien - nettoyage

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisé par l'Esat de Montsauger,
- 1 journée pour le nettoyage et le débroussaillage de la pêcherie,

L'Association de Défense du Trinquelin à laquelle nous participons, a effectué, cette année encore, plus d'une dizaine de journées de nettoyage sur le Trinquelin, le Cousin et les ruisseaux affluents.

3.3 Pollution

Une pollution au fuel nous a été signalée sur le ru des Mimines à Avallon, mais sans conséquences apparentes au niveau du Cousin.

3.4 Alevinages

- Alevinages d'ouverture : 350 kg de truites Fario et arc surdensitaires répartis sur la Basse Cure et sur le Cousin à l'aval d'Avallon et réalisé en 2 alevinages (mars & mai),

- Alevinages du Griottier Blanc : 50 kg de truites Fario, 380 Kg de truites Arc en Ciel,

Alevinage en ombrets

L'alevinage en ombrets n'a pas pu être reconduit pour cette seconde année, car la pisciculture de Vermenoux a de nouveau rencontré un incident de fonctionnement ; elle a perdu l'ensemble des alevins en ombrets.

Parallèlement nous n'avons pas de retour sur la capture d'ombres sur la Cure et on s'interroge sur l'opportunité de reconduire ces alevinages.

3.5 Etang du Griottier Blanc

Compte-tenu du fait que l'étang n'avait pas été vidé depuis +5 ans, notre dossier d'autorisation de vidange est devenu caduc et nous avons été contraint de constituer un nouveau dossier qui a été accepté par la DDT. Cependant la vidange n'a pas pu être réalisée car pour la deuxième année consécutive le préfet a pris un arrêté sécheresse nous interdisant la vidange de l'étang, qui est classé en réserve incendie pour la forêt au Duc. La vidange est donc de nouveau reportée d'une année. La population de perches soleil est toujours aussi importante et la vidange de l'étang est donc repoussée à l'automne 2019.

3.6 Pêche électriques

Des pêches électriques ont été réalisées en 2018 sur la moyenne Cure et le Chaux par la Fédération de pêche afin d'établir un bilan de la population de salmonidés. La densité de truites semble stabilisée à un niveau qui reste cependant bien inférieur à la capacité d'accueil de la rivière. Une très forte population d'écrevisses « signal » a été observée sur la Cure.

3.7 Réserves « Havre de paix pour la loutre »

Notre AAPPMA a signé une convention avec Société Histoire Naturelle d'Autun, la ville d'Avallon et la mairie de Magny pour les étangs de Marrault et du Chapitre afin de préserver cet environnement et favoriser le retour de la loutre.

D'autres conventions ont été signées entre le PNRM, la Mairie de Chastellux pour la partie de la Cure située entre Chastellux et Saint André-en-Morvan, et le propriétaire de la ferme des RUATS pour la Romanée.

3.8 Usine d'eau potable de Saint Agnan.

On pourrait dire « Comment faire de l'eau sale pour faire de l'eau propre ».

Pour les personnes qui ne connaissent pas très bien le lac, il s'agit de l'usine de traitement de l'eau potable du Syndicat Terre Plaine Morvan située au pied de la digue.

Le bac de surverse des boues de lavage des filtres à sable et charbon est saturé depuis l'été et le Syndicat des Eaux « Terre plaine Morvan » refuse de procéder au curage des boues qui se déversent dans le Trinquelin. Nous sommes intervenus de concert avec l'Association de sauvegarde du Trinquelin sans succès et nous envisageons de contacter la presse pour en informer le public.

Les boues chargées des produits chimiques de traitement et des polluants retenus dans les fines de charbon actif se déversent ainsi dans le Trinquelin ; elles colmatent les frayères et dégradent la qualité de l'eau sur plusieurs km.

4) ACTIONS SPÉCIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux / Entretien

Etang du Chapitre

-1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,

Etang de Marrault

-2 journées pour le débroussaillage de la pêcherie, du chemin et des rives,

Empoissonnements réalisés cet année

Marrault :

- 500 kg de gardons
- 100 kg de tanches
- 100 kg de brochetons d'un été
- 2 gros brochets et une 15 de carpes de 3 à 9 kg provenant d'une pêche de sauvetage.

Girolles :

- 150 kg de gardons.

4.2 Concours carnassiers :

Le club Carnassiers Icaunais a réalisé son concours Float-tubes le 24 juin 2018. il a réuni 24 équipes et une soixantaine de carnassiers ont été capturés. Leur Président vient de m'informer que le concours ne sera pas reconduit en 2019 faute de sponsors.

4.3 Association Le Pêcheur Morvandiau :

Nous remercions vivement les ex-membres du pêcheurs Morvandiau qui nous ont versé la somme de 784 €, correspondant au solde de leur trésorerie, suite à la dissolution de leur association.

4.4 Chapitre

Le nouveau moine laisse passer un peu d'eau et de ce fait le niveau d'eau a encore très fortement baissé cet été.

4.5 Etang de Girolles

Je remercie la Mairie de Girolles qui nous a confié la gestion de l'étang de Girolles ; le bail a été signé au printemps dernier. Ce plan d'eau nous permet de compléter notre offre de pêche au-delà d'Avallon, à toute une nouvelle frange de pêcheurs. Deux panneaux signalétiques ont été installés à l'entrée de l'étang.

Nous y avons organisé la journée de la fête de la pêche le 27 mai à l'occasion du vide-grenier de Girolles. Il y a eu une faible fréquentation et peu de poissons ont été capturés. Nous envisageons de reconduire cette animation pour la fête de la pêche 2019.

4.6 Etang de Bussières

Les travaux d'arasement de la digue de l'étang se sont achevés début mars et la Romanée a retrouvé son cours normal. Les fortes crues de printemps ont évacué toutes les alluvions qui s'étaient accumulées dans le lit mineur de la rivière. Si l'on veut faire un premier bilan, c'est la première année depuis bien longtemps que la Romanée ne s'est pas retrouvée totalement asséchée à l'aval de Bussières, certes le débit était faible mais il n'y a eu aucune mortalité.. Afin de préserver cette zone humide et sauvage, une convention a été signée entre la Fédération de Pêche et la SHNA afin de créer une réserve « Havre de paix pour la loutre ». Les signataires de la convention s'engagent à conserver le milieu naturel dans son état mais il n'y a pas de contraintes particulières pour la pêche.

4.7 Etang de Marrault

Le chemin et le pont d'accès sont de plus en plus endommagés. J'ai obtenu un rendez-vous avec le Maire de Magny, qui suite au courrier envoyé l'année dernière, m'a confirmé son intention de procéder à la réfection du chemin d'accès à l'étang.

Nous avons remplacé un poteau de l'abri de Marrault qui avait été incendié par des vandales. Lors de notre intervention, nous avons constaté qu'un second poteau était brûlé de l'intérieur. Il devra également être remplacé.

Bail de location de l'etang

Nous disposons actuellement d'un bail de location emphytéotique avec la ville d'Avallon. Ce bail d'une durée de 30 ans arriverait à échéance en décembre 2026. Cet étang a été exploité jusque dans les années 70 pour la distribution d'eau potable pour la ville d'Avallon. Aujourd'hui la ville d'Avallon n'a plus besoin de cet étang qui n'est même pas situé sur sa commune. Elle envisage de le vendre pour investir dans des projets de rénovation et de développement pour les Avallonnais. Il semblerait que la ville ait déjà obtenu des propositions financières d'investisseurs privés pour le rachat de cet étang.

Notre association ne peut pas accepter de voir partir cet étang au privé car il est le seul étang classé en 2ème catégorie de notre association. Toutes les générations des pêcheurs Avallonnais connaissent cet étang et sont venus y pêcher en famille. Cela fait déjà plusieurs mois que ce sujet est sur la table et nous avons sollicité toutes les instances de la pêche pour faire une proposition d'achat à la ville d'Avallon. Notre dossier n'est pas encore bouclé à ce jour.

5) RESULTATS FINANCIERS 2018 PROVISOIRES ET PREVISION BUDGETAIRE 2019 :

En bref, et comme vous le constaterez dans un moment à la présentation des comptes 2018 arrêtés au 31 décembre 2018 :

- Les recettes sont de nouveau conformes aux prévisions,

- Les dépenses conformes au budget prévisionnel prévu déficitaire (encore merci à Pierre Fouilloux notre trésorier)
- Présentation des comptes 2018 arrêtés à fin décembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2018
- Approbation des comptes 2018 par l'Assemblée Générale et quitus aux Administrateurs.
- Présentation du budget prévisionnel 2019.
- Approbation du rapport moral 2018 du président.

Conseil d'administration de l'AAMP :

Il n'y a pas eu de changement au bureau durant l'année 2018.

Nous lançons un appel à candidatures pour les 3 postes disponibles.

Questions diverses :

Daniel Lulic
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lulic', is written over a light blue rectangular background.

N.B.

Ce rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2018 pourront être consultés sur notre site <http://aamp.chez.com>